

PÉNURIES DES MATÉRIAUX / AUGMENTATION DES COÛTS

MARCHÉS PUBLICS D'ALLIER HABITAT

Depuis quelques mois, vous subissez une pénurie de matériaux qui est assortie d'une augmentation des coûts. Nous en avons conscience et mettons tout en œuvre pour ne pas vous pénaliser davantage. Aussi, comme nous le faisons depuis des années, nous veillons à ce que tous **nos marchés comportent des clauses de variation des prix qui permettent de revaloriser les prix au plus juste pour le titulaire du marché.**

2 types de forme de variation des prix (forme et formule précisées au CCAP) :

Révision des prix :

Le marché prévoit une fréquence et une formule pour réviser les prix afin qu'il soit en adéquation avec l'évolution des prix de votre secteur d'activité (coûts des matériaux, transports, énergies, mains d'œuvre ...).

= variation des prix à plusieurs reprises au cours du marché

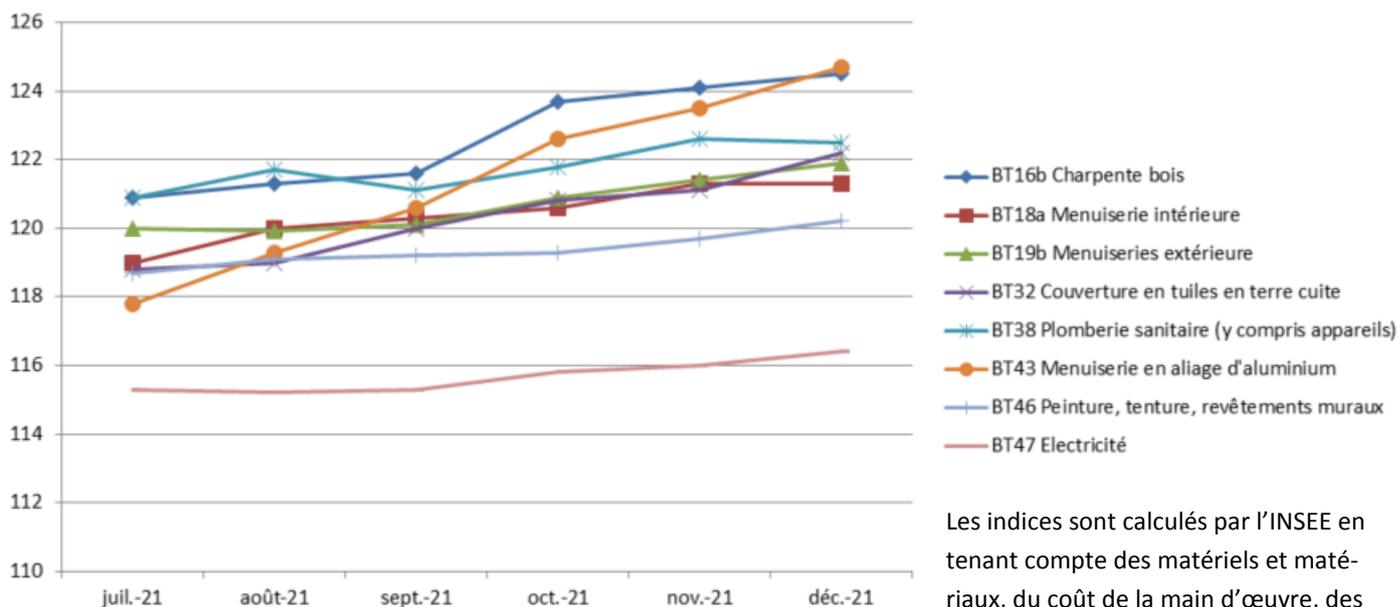
OU

Actualisation des prix :

Si le démarrage des travaux a lieu plus de 3 mois après l'établissement de votre offre de prix : **Le montant de l'ensemble des prix du marché est actualisé au début du marché** (travaux d'une durée inférieure à 3 mois).

= variation des prix une seule fois au début des travaux

Exemples d'évolution d'indices choisis en fonction du type de prestation :



Les indices sont calculés par l'INSEE en tenant compte des matériels et matériaux, du coût de la main d'œuvre, des services et transports.

En cas de retard de livraison du fait de la pénurie des matériaux, aucune pénalité ne sera appliquée et le délai d'exécution du marché sera adapté en conséquence, sur présentation d'un justificatif de votre fournisseur.

Pour mémoire, nous sommes tenus à un délai de paiement de 30 jours.